

## Registre des communications de renseignements personnels

Nature ou type de renseignement communiqué	Personne ou organisme recevant les renseignements	Finalité des renseignements communiqués	Raison justifiant la communication
Renseignements sur l'identité Renseignements sur la formation Renseignements sur l'emploi Renseignements financiers	Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec inc.	Application des conditions de travail	Application de la convention collective  Article 67.1 de la <i>Loi sur l'accès</i>
Renseignements sur l'identité Renseignements sur l'emploi Renseignements sur la santé	Commission des normes de l'équité, de la santé e de la sécurité au travail	Étude du dossier de réclamation  Application de la loi	Application de la <i>Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles</i>  Article 67 <i>Loi sur l'accès</i>
Renseignements sur l'identité Renseignements sur la formation Renseignements sur l'emploi Renseignements financiers	Stéricycle – Shred it	Collecte et déchiquetage de documents confidentiels	Exécution du contrat
Renseignements sur l'identité Renseignements sur la formation Renseignements sur l'emploi Renseignements financiers	Beneva SSQ Assurance Desjardins	Traitement des réclamations effectuées par les employés admissibles au régime d'assurances collectives	Exécution du contrat  Article 67.2 <i>Loi sur l'accès</i>
Renseignements sur l'identité Renseignements sur l'emploi Renseignements financiers	Ex-conjoint	Détermination de la valeur de rente acquise durant le mariage À la suite d'un divorce ou une séparation, un relevé officiel de cession des droits est envoyé à l'ex-conjoint	Application de la <i>Loi sur les régimes complémentaires de retraite</i> ou d'un ordre de la cour  Article 67

<sup>1</sup> Conformément à l'article 67.3 de la Loi sur l'Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ce registre indique, entre autres, les communications de renseignements personnels, sans le consentement de la personne concernée, qui sont nécessaires à l'application d'une loi ou à l'exécution d'un contrat de service.

Nature ou type de renseignement communiqué	Personne ou organisme recevant les renseignements	Finalité des renseignements communiqués	Raison justifiant la communication
Variable selon les mandats octroyés	Experts informatique	Services informatiques (développement d'application, services d'exploitation, maintenance, etc.)	Contrat de services Article 67.2
Renseignements sur l'identité Renseignements sur l'emploi Renseignements financiers	Retraite Québec	Administration des régimes de retraite	Exécution du contrat Article 67.2
Renseignements sur l'identité Renseignements sur l'emploi Renseignements financiers	Revenu Québec Revenu Canada	Application de la loi	Article 67
Renseignements sur l'identité	Société de l'assurance automobile du Québec	Vérifier la validité des permis de conduire des employés utilisant un véhicule dans le cadre de leurs fonctions	Application du <i>Code de la sécurité routière</i> , de la <i>Loi sur la santé et sécurité du travail</i> et du <i>Code civil du Québec</i> Article 67
Renseignements sur l'identité Renseignements sur l'emploi	Statistique Québec Statistiques Canada	Recensement	Application de la <i>Loi sur la statistique</i> Article 67
Renseignements sur l'identité Renseignements sur la formation Renseignements sur l'emploi Renseignements financiers	Vérificateur général du Québec	Vérification des états financiers	Application de la loi Article 67.2
Renseignements sur l'identité Renseignements sur l'emploi	Emploi et développement social Canada (Assurance-emploi)	Application de la loi	Article 67
Renseignements sur l'identité Renseignements sur la formation Renseignements sur l'emploi	Coefficient RH	Traitement des tests psychométriques	Article 67.2
Renseignements sur l'identité Renseignements sur l'emploi Renseignements financiers	Employeur D (Desjardins)	Traitement de la paie	Article 67.2

Nature ou type de renseignement communiqué	Personne ou organisme recevant les renseignements	Finalité des renseignements communiqués	Raison justifiant la communication
Renseignements sur l'identité Renseignements sur l'emploi Renseignements financiers	Direction des pensions alimentaires	Application de la loi	Article 67
Renseignements sur l'identité	Dialogue	Application du service d'aide personnelle	Article 67.2
Renseignements sur l'identité Renseignements sur la santé	Total Med Solutions Santé	Rédaction d'expertises médicales	Article 67.2
Renseignements sur l'identité	CIUSSS MCQ	Gestion du programme de vaccination	Article 67.2

## Définitions

Un renseignement personne est un renseignement qui concerne une personne physique et qui permet de l'identifier. Il peut être consigné sur divers types de support. Les exemples donnés pour chaque catégorie de renseignement ne constituent pas une liste exhaustive. Également, ce ne sont pas tous les renseignements personnels de la catégorie qui sont communiqués, mais uniquement ceux qui sont nécessaires aux fins de la communication.

### 1. Renseignements sur l'identité

Nom, prénom, numéro d'assurance sociale, adresse, date de naissance, âge, sexe, numéro de téléphone, numéro de permis de conduire, courriel, état civil, parentalité, etc.

### 2. Renseignements sur la santé

Rapport d'expertise médicale, résultats d'examen, etc.

### 3. Renseignements sur l'emploi

Renseignements inscrits dans le dossier de l'employé, date d'entrée en service, date prévue de retraite, dossier disciplinaire, etc.

### 4. Renseignements sur l'éducation

Renseignements reliés à la formation académique, curriculum vitae, cartes de qualification, certification, etc.

### 5. Renseignements financiers

Renseignements relatifs au salaire de l'employé, rapports de dépenses, renseignements de nature fiscale, etc.